

LE MONDE 22 09 2019

# « L'extension de la PMA à toutes les femmes gomme l'altérité parentale »

## TRIBUNE

**Jean-François Debat**

Maire (PS) de Bourg-en-Bresse

Dans une tribune au « Monde », Jean-François Debat, responsable socialiste, se demande jusqu'où la société est fondée à appeler la technique en renfort pour satisfaire des aspirations individuelles.

Publié le 21 septembre 2019 à 06h30 - Mis à jour le 22 septembre 2019 à 06h57



Le professeur Jean-François Guérin, au Cecos de Lyon, en mars 2010. PHILIPPE DESMAZES / AFP

**Tribune.** Peut-on, quand on est de gauche, dire un désaccord franc sur les sujets de bioéthique sans blesser quiconque ni être accusé d'apporter de l'eau au moulin de l'homophobie ou des ultraconservateurs ? Je vais essayer. Je suis frappé par le point commun entre les revendications relatives à la parentalité et celles réclamant d'aller, avec le suicide assisté, au-delà de la [loi Claeys-Leonetti](#) de 2005 sur la fin de vie. Dans les deux cas, s'affirme la volonté de permettre à chacun de maîtriser totalement le cours des événements de sa vie, selon son désir individuel, y compris en pesant sur des aspects fondamentaux liés à la nature humaine : la manière de donner la vie et l'heure de notre mort.

La procréation est par nature liée à la différence sexuelle puisque nous sommes tous issus de gènes masculins et féminins. Je fais partie de ceux qui s'interrogent sur la manière dont le projet de deux personnes, [et même maintenant d'une seule personne](#), de devenir parent(s) devient progressivement, à lui seul, la justification de l'accès à la procréation. Le désir – compréhensible – de deux personnes de devenir parents, alors même qu'ils ne peuvent pas physiologiquement le devenir, justifie ainsi une forme de « droit créance » sur la société pour réaliser leur projet.

La question n'est pas celle de l'existence d'enfants sans père connu et élevés par une femme seule ou un couple de femmes : il en existe déjà bien sûr, en fonction des choix de vie de chacun ou des aléas de l'existence. La question est celle de la demande faite à la société de s'impliquer : il ne s'agit plus de prendre acte de situations existantes, mais de les créer.

## Construction de l'identité

L'extension de la PMA à toutes les femmes veut gommer la nécessité de l'altérité sexuelle, non pas pour élever un enfant – ce n'est pas le débat – mais pour en incarner la filiation ; plus fondamental encore, elle gomme l'altérité parentale tout court, en reconnaissant à une seule personne la possibilité de procréer. Telle est la revendication de certains, mais quoi qu'on en pense, y être réticent ne consiste pas à prendre la défense d'un modèle familial qui serait indépassable. C'est plutôt exprimer la conviction que l'on ne peut gommer l'altérité sexuelle dans la procréation sans prendre le risque de perturber fortement, pour certains enfants et adultes, la construction de leur identité.

**« A l'avenir, on ne dira plus à l'enfant que les circonstances en ont décidé ainsi, mais que c'est ainsi que la société l'a décidé pour lui »**

Qui voudrait vivre sans père ? Personne ne sait comment un individu réagit et réagira au fait de ne pas avoir de père, quel que soit l'amour porté par ceux qui l'élèvent ou l'ont élevé. La différence avec les situations actuelles, c'est qu'à l'avenir on ne lui dira plus que les circonstances en ont décidé ainsi, mais que c'est ainsi que la société l'a décidé pour lui. Plus fondamentalement, si le curseur principal de ce qui doit être autorisé est la force du désir – toujours respectable – d'avoir un enfant, où nous arrêterons-nous ? Quel sera le seuil de déclenchement du refus de satisfaire tout désir sincère ?

Ainsi, je ne peux, pour ma part, accepter sans frémir le désir de certains de procéder à des dons ciblés de gamètes ou d'ovules à des proches : se rend-on compte que cela signifie qu'un ami ou une amie proche des parents pourrait demain être le parent biologique d'un enfant et qu'il lui faudra, lui, gérer cette réalité ? Et que dire de la possibilité de procréer post mortem, en considération toujours de la force du projet parental mais sans aucun égard pour la difficulté, pour l'enfant engendré d'un père déjà mort, de se construire ? Au-delà même de

cela, doit-on vraiment considérer qu'un projet parental partagé existe encore lorsqu'un bouleversement dramatique le rend impossible ? Peut-on toujours appeler la technique en renfort pour contrer la nature, en voulant dépasser même la mort ? Je ne le pense pas.

## Transhumanisme

Enfin, et surtout, je veux interroger le fondement des évolutions de société contenues dans le projet de loi : quel est le droit au nom duquel il est proposé à la société française de modifier en profondeur sa conception, non pas du couple, ce qui est déjà fait avec le « mariage pour tous », mais de la procréation ? Si ce n'est pas le droit d'avoir un enfant, quel est ce droit ? D'où une dernière interrogation : puisque, aujourd'hui, c'est ce droit qui est en réalité reconnu à toutes les femmes, au nom de quoi sera-t il demain dénié aux hommes ?

**« Je ne vois pas comment la société pourra s'opposer durablement aux aspirations, tout aussi fortes, d'hommes à devenir pères sans mère »**

On nous dit : « le refus de la marchandisation du corps des femmes ». Bien. Mais que répondre alors à celles qui diront que leur conception de la libre disposition de leur corps leur permet de revendiquer leur participation à une [gestation pour autrui \(GPA\)](#), éventuellement sans contrepartie financière ? Très franchement, je ne vois pas comment la société, qui aura reconnu le projet parental individuel comme pierre angulaire du droit à l'enfant, pourra s'opposer durablement à ces aspirations, tout aussi fortes, d'hommes à devenir pères sans mère. Déjà aujourd'hui, des voix s'élèvent pour proposer la GPA au nom du dépassement définitif de tout lien entre sexe et procréation. Je ne partage pas cette vision de l'humanisme, pour ne pas dire de ce transhumanisme.

Cette volonté de tout maîtriser m'interpelle : où s'arrêtera-t elle ? Où l'homme mettra-t il une limite philosophique à ce qui est techniquement possible ? De la même manière que son aspiration à profiter, à l'excès, de ce que la Terre lui prodigue semble être irrépressible, son exigence qu'il soit répondu à ses aspirations personnelles semble sans limites. C'est aussi ce que voulait Icare, s'envolant aussi haut que possible au-dessus du monde jusqu'à se croire l'égal des dieux. On sait ce qu'il en est advenu. Je crains que cela ne nous arrive, même si je reconnais que j'ignore le moment où nous serons trop près du soleil pour qu'il nous brûle et nous renvoie à notre condition d'humains. J'espère juste que nous ne sommes pas en train de faire le kilomètre de trop.

**Jean-François Debat** est maire de Bourg-en-Bresse, vice-président de la région Rhône-Alpes et secrétaire national à l'environnement et à la transition énergétique du Parti socialiste.

**Jean-François Debat** (Maire (PS) de Bourg-en-Bresse)